



Convention portant sur la réalisation d'un atelier snoezelen à destination de jeunes enfants

Entre les soussignés :

Le prestataire,
Raison sociale :

Osez rêver

Auto entrepreneur
Apt A11 – 32 allée Vauban
59110 La Madeleine

Téléphone :

06.76.11.07.91

Siret :

923 804 090 00010

Représentée par :

DA MOTA Aurélie

Qualité :

Entrepreneur individuel

Organisateur et financeur : *Ville de Hem*

Adresse :

42 rue du Général Leclerc
59510 HEM

Téléphone :

03 20 66 58 43

Représenté(e) par :

Francis VERCAMER

Qualité :

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

Madame DA MOTA Aurélie fournira à l'organisateur une animation à destination des enfants dans le cadre d'un atelier snoezelen à destination des enfants, le mardi 08 octobre 2024 à 9h30.

La prestation sera animée par DA MOTA Aurélie.

L'atelier du mardi 08 octobre 2024 sera un atelier snoezelen réalisé en deux séances de 30 minutes.

Le public sera orienté par la structure organisatrice.

L'atelier se déroulera dans des locaux de la Maison de la Petite Enfance, 124, rue des Ecoles à HEM.

Cette action pourra être reportée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- L'oasis de la Maison de la Petite Enfance de la Ville de Hem : 85 euros TTC

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire et déposée sur le portail « CHORUS », comme suit :

- 85 euros TTC après service effectué.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors des sessions

Le prestataire – DA MOTA Aurélie - s'engage à :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la structure de la Maison de la Petite Enfance de la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires, le

Pour DA MOTA Aurélie
Le représentant,



Pour la Ville de Hem
Le Maire,
Francis VERCAMER